

Les mariages forcés et/ou précoces (MFP)

DÉFINITIONS

Mariage forcé : toute union, qu'elle soit civile, religieuse ou coutumière, dans laquelle au moins l'une des deux personnes n'a pas donné son libre et plein consentement à l'union, et a subi des menaces et/ou des violences pour la contraindre à l'union. Ces violences et menaces peuvent être dirigées contre la victime ou contre une tierce personne qui lui est proche.

Mariage précoce : tout mariage où l'une des parties au moins est âgée de moins de 18 ans. Un mariage précoce est toujours considéré comme forcé, car un·e mineur·e est considéré·e comme étant incapable de donner son consentement au mariage, en raison de son jeune âge.

CHIFFRES CLÉS

4%

4 % des femmes immigrées vivant en France ont subi un mariage non-consenti. Cela concerne 2% des filles d'immigré·es nées en France âgées de 26 à 50 ans.

12 millions

Selon des données récentes de l'UNICEF, on estime que 12 millions de filles sont mariées chaque année avant d'atteindre l'âge de 18 ans. C'est 1 fille toutes les 3 secondes !

82%

Dans 82% des mariages précoces, la jeune fille était mineure. Les mariages précoces concernent donc les filles comme les garçons, mais ils sont plus fréquents chez les filles.

70 000

En France, on estime qu'environ 70 000 mineur·es risquent d'être marié·es de force au cours de leur vie.

PROBLÉMATIQUES

Les mariages forcés ou précoces ont à la fois des conséquences néfastes



- **sur les victimes : des conséquences sociales** (telles que l'isolement, la violence domestique ou l'abandon de la scolarité), **et conséquences sanitaires** (telles que les grossesses précoces et le risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles)
- **et sur la société** : augmentation de l'instabilité structurelle, perpétuation des inégalités de genre...

PROBLÉMATIQUES



Différents moyens peuvent être utilisés pour contraindre une personne à se marier : **violences physiques, sexuelles ou verbales, isolement, tromperie...** Le mariage forcé se produit souvent dans un contexte où d'autres formes de violence préexistent dans la famille.



Les mariages forcés ou précoces peuvent être liés aux mutilations sexuelles féminines (MSF) : tous deux sont des outils de domination qui visent à contrôler le corps et la sexualité des femmes et, **dans de nombreuses communautés, les MSF sont considérées comme un rite de passage à l'âge adulte et une "condition préalable" au mariage forcé ou précoce.**



Les mariages forcés ou précoces sont des crimes et des violations des droits humains, qui ne peuvent pas être justifiés ou considérés comme des problèmes privés : ces pratiques sont punies par la loi en France, même si le mariage est contracté à l'étranger.

RESSOURCES



L'association Voix de Femmes propose une ligne d'écoute pour les adolescent-es en situation à risque de mariage forcé : <https://asso-idf.hubertine.fr/voix-de-femmes>



La Fédération nationale GAMS informe et oriente les victimes et les personnes à risque de mariages forcés et/ou précoces, et offre un appui technique aux professionnel·les : <https://federationgams.org/>



Le site du gouvernement "Arrêtons les violences" propose des ressources spécifiques sur les mariages forcés ou précoces : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide/mariage-force>

Nos formations pour en savoir plus :

- **Violences spécifiques dans un contexte migratoire**
- **Vulnérabilités et procédure de demande d'asile**
- **La santé sexuelle et reproductive des femmes étrangères**